



Lourdes, le 8 janvier 2021

**Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75 700 Paris**

Objet : Situation de l'entreprise TOUPNOT à Lourdes. **Demande d'audience à l'occasion de votre déplacement à Tarbes SAMEDI 9 JANVIER 2021.**

Alerte sur le risque de liquidation judiciaire de la Société Etablissements Paul TOUPNOT conserves viandes suite au transfert des actifs de l'entreprise au sein de la holding du groupe COFIGEO.

Monsieur le Premier Ministre,

A l'occasion de votre déplacement dans notre département samedi 9 janvier 2021, nous sollicitons auprès de vous une audience afin de vous faire part de notre situation qui est suivie depuis deux ans par les pouvoirs publics locaux ainsi que par les services du Président de la République et du Ministre de l'économie et de la relance.

Nous vous transmettons ci-dessous la copie du courrier transmis à M. Bruno Le Maire en juillet 2020 ainsi que la copie du mail transmis à M. le Préfet des Hautes Pyrénées à la suite de l'audience qu'il nous a accordé le 28 décembre 2020 qui vous donneront une vision synthétique de notre situation.

Nous espérons que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

♦ Philippe Combes 06.14.88.52.81
Délégué syndical CGT Toupnot
combesphil@sfr.fr

♦ Jean Claude Jouanny
Elu du personnel CSE Toupnot
06.29.65.53.24
ic.jouanny@orange.fr

♦ Gaëlle Lebec
Elue du personnel CSE Toupnot
lebecgaelle@gmail.com

♦ Christine Canton
Elue du personnel CSE Toupnot
christine.canton2@orange.fr

♦ Alex Da Silva
Secrétaire Général Union Locale CGT Tarbes
07.86.97.27.64
ulcgt65@gmail.com

♦ Gilles Haurie
Union départementale CGT 65
06.33.79.90.15
severine.haurie@wanadoo.fr

♦ José Navarro
Union Locale CGT Tarbes
07.89.52.26.14
jnavarro.cgt6565@orange.fr

Copie du mail transmis à Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées

le 5 janvier 2021 :

Lourdes, le 5 janvier 2021

Monsieur Philippe COMBES
Délégué Syndical Etablissements Paul TOUPNOT Conserves viandes
Le Collectif des salariés

M. Gilles Haurie et M. José Navarro
Pour l'union départementale CGT 65

- **A l'attention de M. Rodrigue Furcy**
Préfet des Hautes Pyrénées.

Objet : Convention de revitalisation du territoire suite au PSE de l'entreprise Toupnot.
Demande de porte-fort au groupe COFIGEO.

Monsieur le Préfet,
en premier lieu nous vous remercions de nous voir reçus le 28 décembre dernier et vous présentons nos meilleurs voeux pour l'année qui débute.

S'agissant des salariés de Toupnot, nous vous avons fait part les 29 septembre et 28 décembre 2020 de leur volonté de voir sécuriser le PSE négocié et de faire en sorte que la convention de revitalisation en discussion permette elle aussi de garantir enfin les engagements du groupe COFIGEO pris devant le Ministère de l'économie, la représentation nationale et le représentant de l'Etat dans le département.

Sur ces deux points, comme nous vous l'avons indiqué, nous restons particulièrement sceptiques et inquiets quant à la volonté réelle du groupe COFIGEO d'honorer réellement ses engagements.

L'absence de réponse du groupe à la demande légitime portée par les représentants du personnel de dépôt d'un engagement de porte fort du groupe qui permette de sécuriser le PSE, nous fait craindre une stratégie du groupe visant une fois encore à lui permettre d'échapper à ses obligations.

En effet, comment interpréter autrement le transfert de 11 millions d'euros de la trésorerie de la société Etablissements Paul Toupnot au niveau de la holding du groupe, transfert qui conduit aujourd'hui à une insuffisance manifeste de la trésorerie de l'entreprise Toupnot pour assumer le paiement de l'intégralité des sommes relevant des dispositions du PSE et des soldes de tout compte.

Les deux années qui viennent de s'écouler nous démontrent, s'il en était besoin, la nécessité impérieuse d'obtenir des engagements écrits de la part du groupe COFIGEO que l'Etat soit en mesure de faire respecter.

Comme l'ont rappelé les parlementaires lors de leur consultation sur le contenu de la convention de revitalisation (courrier de Mme Jeanine Dubié joint), le groupe n'a cessé de se défausser depuis deux ans et de remettre en cause la parole donnée à l'Etat et aux salariés.

C'est pourquoi, nous considérons aujourd'hui que l'intervention directe de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et de la relance, est devenue indispensable et allons le saisir à cet effet.

Le Ministre de l'Economie est en effet très conscient des aides qui ont été apportées au groupe COFIGEO par sa décision du 19 juillet 2018 permettant au groupe d'acquérir une position monopolistique sur certains marchés en dépit de l'avis de l'autorité de la concurrence du 14 juin 2018.

Une décision qui était conditionnée au maintien de l'emploi durant 24 mois dans l'ensemble du périmètre du groupe, y compris l'entreprise Toupnot.

Cette décision n'a pas été remise en cause malgré l'irrespect manifeste de cette obligation par le groupe.

Aujourd'hui, les salariés qui ont engagé leurs démarches de reclassement restent dans l'angoisse de ne pas savoir comment la Société Etablissements Paul TOUPNOT va financer et le plan de sauvegarde de l'emploi et les soldes de tout compte.

Enfin, et pour l'ensemble des raisons exposées, il est également légitime d'exiger du groupe un engagement maximal dans la convention de revitalisation (l'entreprise s'étant engagée devant l'autorité préfectorale et le délégué interministériel aux restructurations d'entreprise à consacrer l'intégralité des indemnités d'assurance à la pérennisation de l'emploi sur le territoire, des indemnités dont il serait urgent d'identifier le montant exact qui devait en principe atteindre 22 millions d'euros si l'on inclut les indemnités pour pertes d'exploitation).

Comme nous vous l'avons indiqué lors de notre rencontre du 28 décembre, nous communiquerons publiquement sur notre situation à l'occasion du second anniversaire du sinistre qui frappa notre entreprise, soit le 9 janvier 2021, après que vous nous ayez informé de l'avancement des discussions avec le groupe sur l'ensemble de ces sujets hautement préoccupants.

En vous remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Monsieur Philippe Combes
Délégué syndical CGT Toupnot
Pour le collectif des salariés
06.14.88.52.81

Gilles Haurie
UDCGT 65
06.33.79.90.15

José Navarro

UDCGT 65
07.89.52.26.14

Copie du courrier transmis au Ministre de l'Economie et de la Relance :

**Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75 572 Paris cedex 12**

Objet : Situation de l'entreprise TOUPNOT à Lourdes. Alerte sur le risque de liquidation judiciaire de la Société Etablissements Paul TOUPNOT conserve viandes suite au transfert des actifs de l'entreprise au sein de la holding du groupe COFIGEO.

Monsieur le Ministre,

Durant l'ensemble de l'année 2019, nous vous avons alerté à de nombreuses reprises au sujet de la situation de notre entreprise et de l'avenir de ses 72 salariés.

Notre entreprise, filiale du groupe agroalimentaire COFIGEO, avait en effet été ravagée par un incendie le 9 janvier 2019.

Dès le lendemain les salariés se sont mobilisés avec un seul objectif : obtenir la construction rapide d'un atelier relais qui aurait permis d'assurer à terme la pérennité du site et ce, d'autant plus, que le groupe COFIGEO allait percevoir 18 millions d'euros au titre des indemnités d'assurance, et qu'il était tenu, en matière de maintien de l'emploi, par votre décision du 19 juillet 2018 dérogeant à l'avis de l'autorité de la concurrence lui permettant d'acquiescer une position dominante, voire monopolistique sur certains marchés lors de la prise de contrôle de la Financière Turenne (William Saurin).

Forts de constat et de notre volonté de faire vivre une entreprise industrielle créée en 1932, nous avons appelé l'attention du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture, rencontré M. Floris puis son successeur M. Grita (délégué interministériel aux restructurations d'entreprises) ainsi que M. François Xavier Lauch, chef de cabinet du Président de la République.

Au niveau local, les parlementaires et élus locaux, Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, ainsi que le représentant de l'Etat se sont particulièrement impliqués afin de trouver une véritable solution industrielle permettant de sauvegarder un maximum d'emplois.

L'Etat après avoir financé des études de faisabilité (pour une reprise d'activité) a pris en charge durant près de 15 mois plus de 1000 heures de chômage partiel par salarié en gardant toujours comme objectif le redémarrage, même partiel, de l'activité.

Cependant, nous avons été confrontés ainsi que l'ensemble des acteurs locaux à un groupe qui n'a tenu aucun de ses engagements, trompant les pouvoirs publics et cherchant lors de chaque réunion en Préfecture à gagner du temps en pratiquant l'art de l'esquive et du mensonge.

Nous avons à cet égard regretté à maintes reprises que l'Etat n'ait pas mis en demeure le groupe COFIGEO de tenir les engagements pris le 19 juillet 2018, lui rappelant ainsi les clauses suspensives explicitement énoncées dans l'hypothèse où les engagements en matière d'emplois n'auraient pas été respectés sur une durée de 24 mois.

Aujourd'hui, comme hier, nous savons qu'il était possible de reconstruire une usine et d'assurer le maintien et le renouveau de notre activité industrielle à Lourdes, nous étions d'ailleurs prêts à envisager un redémarrage de l'activité avec un périmètre en effectifs plus réduit.

Pourtant, en dépit de notre volonté et de tous nos efforts ainsi que de ceux des acteurs locaux, le groupe COFIGEO a fini par engager un Plan dit de Sauvegarde de l'Emploi concernant l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Des négociations ont été engagées conduisant à la signature d'un accord majoritaire validé le 31 mars 2020 par le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi de la région OCCITANIE.

Les salariés de l'entreprise et le CSE ont parallèlement contesté d'une part, la régularité du processus d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel sur cette restructuration d'autre part, les recherches de reclassement menées par l'employeur.

A la faveur de cette action, les salariés et le CSE ne contestent aucunement le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi qu'ils ont approuvé mais simplement l'irrégularité du processus d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel sur cette restructuration ainsi que les recherches de reclassement menées par l'employeur.

Dans l'hypothèse où les juridictions administratives feraient droit à cette demande, chaque salarié partie à la procédure peut alors prétendre à une indemnisation prévue aux termes des dispositions de l'article **L 1235-16 du Code du Travail**.

L'objectif de cette action est bien d'être indemnisé du préjudice considérable que les intéressés ont subi du fait d'une restructuration survenue au mépris de l'ensemble des engagements qui ont été pris à l'égard de l'Etat, de la Région, du Département, de la collectivité des salariés, et des institutions représentatives du personnel.

Par contre, **et c'est à ce titre que nous vous alertons**, nous avons découvert par l'intermédiaire de l'expert-comptable du Comité Social et Economique, que la société établissement Paul TOUPNOT est aujourd'hui vidée de la totalité de ses actifs. 11 millions d'euros ont en effet été transférés au niveau de la holding.

Il ne reste donc plus rien au sein de la société établissement Paul TOUPNOT permettant de financer le plan de sauvegarde de l'emploi actuellement en cours ainsi d'ailleurs que le plan de revitalisation industriel au niveau du territoire

La question se pose également de savoir comment la société établissement Paul TOUPNOT va financer les indemnités de rupture lorsque dans quelques mois, les salariés vont quitter le congé de reclassement. Les salariés sont aujourd'hui dans l'angoisse des salariés face à une situation sur laquelle nous avons bien évidemment, interpellé le dirigeant de l'entreprise et demandé la tenue d'un CSE extraordinaire !

Nous tenions en conséquence à vous alerter compte tenu de l'attention et de l'énergie que vous avez consacrées ainsi que vos services à notre situation et espérons que les pouvoirs publics mettront tout en œuvre pour préserver l'intérêt des salariés, désormais licenciés, et du territoire qui doit prévaloir sur les logiques financières d'un groupe qui aura apporté la preuve de sa duplicité au cours des dix neuf derniers mois.

Nous vous remercions bien vivement de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre correspondance ainsi qu'aux pièces jointes et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

♦Philippe Combes 06.14.88.52.81
Délégué syndical CGT Toupnot
combesphil@sfr.fr

♦ Jean Claude Jouanny
Elu du personnel CSE Toupnot
06.29.65.53.24
ic.jouanny@orange.fr

♦ Gaele Lebec
Elue du personnel CSE Toupnot
lebecgaelle@gmail.com

♦Christine Canton
Elue du personnel CSE Toupnot
christine.canton2@orange.fr

♦Alex Da Silva
Secrétaire Général Union Locale CGT Tarbes
07.86.97.27.64
ulcgt65@gmail.com

♦Gilles Haurie
Union départementale CGT 65
06.33.79.90.15
severine.haurie@wanadoo.fr

♦José Navarro
Union Locale CGT Tarbes
07.89.52.26.14
jnavarro.cgt6565@orange.fr